



## COMMUNIQUE DES REPRESENTANTS CFDT, CGT, FAFPT, FO ET UNSA DU CA DU CNFPT

La décision du gouvernement de revenir sur sa proposition de diminuer de 20 % les ressources du CNFPT est la parfaite illustration que le 0,8% était intenable. C'est un premier recul du gouvernement.

Pour autant, la ministre reste sourde à la demande de maintien d'une cotisation à 1% soutenue par plusieurs associations d'élus et par le CSFPT, en proposant une diminution de 10% avec une cotisation à 0,9 %.

Ceci est tout aussi inacceptable !

Cette nouvelle proposition confirme le caractère idéologique d'une mesure fondée sur la vision purement comptable du pouvoir en place qui poursuit sa politique d'austérité.

Cette baisse à 0,9% confirmerait également que les agents de la FPT ne bénéficient pas du même accès à la formation professionnelle que les agents de l'Etat et ceux de l'Hospitalière financée respectivement à hauteur de 3,5 % et 2,9 %.

Seul le conseil d'administration paritaire du CNFPT est en mesure de déterminer les effets d'une telle mesure sur le service public de la formation professionnelle dont il est chargé par la loi. En 2011, cette diminution avait dégradé ce service. Avec 0,9%, l'offre de formation du CNFPT devra être obligatoirement revue à la baisse.

Nous réaffirmons notre attachement au 1%. Après le gel du point d'indice depuis 2011, la formation, seul outil de promotion des territoriaux, ne peut être compromis. Les agents territoriaux n'ont pas à être la variable d'ajustement des politiques menées.

Les administrateurs issus des organisations syndicales représentant les agents territoriaux se prononcent à nouveau contre cette baisse de la cotisation et renouvellent leur demande au gouvernement de retirer cette proposition dans le projet de loi de finances pour 2016. Nous exigeons le maintien à 1% du taux de cotisation des collectivités locales au CNFPT.

Paris, le 19 octobre 2015